

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON

Le militant bahreïnite Saeed al Samahiji a été condamné à un an de prison le 7 avril, notamment pour « outrage à un État frère » et « appel à participer à des manifestations illégales ». Il a observé une grève de la faim du 14 février au 31 mars pour protester contre les mauvais traitements qui lui ont été infligés en prison. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le militant bahreïnite **Saeed Mothaher Habib al Samahiji** a été condamné à un an de prison le 7 avril par le neuvième tribunal de première instance à Manama, la capitale, notamment pour « outrage à un État frère [l'Arabie saoudite] », « incitation publique à désobéir aux lois et aux institutions de Bahreïn » et « appel à participer à des manifestations et rassemblements non autorisés » sur son compte Twitter. Lors du procès, il a nié tous les faits qui lui sont reprochés. Son avocat va faire appel de sa condamnation. Le 10 avril, Saeed al Samahiji a été transféré de la prison de Dry Dock, où il se trouvait depuis son arrestation, vers la prison de Jaww, à une trentaine de kilomètres au sud de Manama.

Saeed al Samahiji a été arrêté le 3 janvier pour avoir diffusé des informations concernant l'exécution de l'éminent religieux chiite saoudien, Sheikh Nimr al Nimr, et pour avoir insulté le royaume d'Arabie saoudite sur Twitter. Son procès, qui s'est ouvert le 31 janvier, a été reporté à plusieurs reprises. Il a observé une grève de la faim du 14 février au 31 mars pour dénoncer les mauvais traitements qu'il subit en prison, et notamment le fait d'être séparé de ses proches par une paroi vitrée lors des visites, et le fait d'avoir été menacé et insulté par des surveillants pour avoir demandé à sa famille de lui apporter un livre sur les premiers secours. Il a été conduit à la clinique de la prison peu après avoir commencé sa grève de la faim, mais a refusé de s'alimenter. Durant sa grève de la faim, il a perdu une vingtaine de kilos.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à annuler immédiatement la condamnation de Saeed al Samahiji et à le libérer sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements et bénéficie des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à abroger les lois qui érigent en infraction l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression, conformément aux obligations de Bahreïn aux termes de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MAI 2016 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
P.O. Box 13, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Courriel : info@interior.gov.bh
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre Justice et Affaires islamiques
Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : via le site
<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159>
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 3/16.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/3527/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT CONDAMNÉ À UN AN DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 3 janvier, Saeed Mothaher Habib al Samahiji, ophtalmologue, a été arrêté par la police à son domicile dans la ville d'Issa, à 15 kilomètres au sud de Manama, la capitale. Son domicile a été fouillé et ses appareils électroniques ont été saisis. Le parquet a publié une déclaration le lendemain évoquant la détention pendant sept jours d'une personne accusée d'avoir « fait un usage abusif des réseaux électroniques pour insulter un peuple frère et encourager des manifestations non autorisées ayant mené à des manifestations accompagnées de violences ». Le 2 janvier, le ministère de l'Intérieur avait indiqué sur son site Internet que les articles 168 et 215 du Code pénal bahreïnite s'appliqueraient à quiconque tenterait de se servir des « décisions de justice rendues récemment en Arabie saoudite » (sans doute en référence à l'exécution de Nimr al Nimr, annoncée ce jour-là) pour aggraver les tensions communautaires ou inciter à la violence.

Le procès de Saeed al Samahiji a débuté le 31 janvier. Il a été inculpé d'« outrage à un État frère » et d'« appel à manifester », accusations qu'il a niées. Il a observé une grève de la faim pendant 50 jours pour dénoncer les mauvais traitements qu'il a subis à la prison de Dry Dock.

Les articles 168 et 215 du Code pénal de Bahreïn disposent respectivement que toute personne diffusant délibérément de fausses informations ou déclarations ou des rumeurs malveillantes, ou offensant publiquement un pays étranger ou une organisation internationale basée à Bahreïn, son président ou l'un de ses représentants, doit être condamnée à une peine d'emprisonnement de deux ans au maximum et à une amende ne dépassant pas 200 dinars bahreïnites (environ 470 euros) ou à l'une ou l'autre de ces sanctions.

Saeed al Samahiji avait été arrêté par le passé lorsqu'il avait prononcé un bref discours filmé en septembre 2013 à l'enterrement de Sadeq Sabt, un manifestant de 22 ans décédé au complexe médical de Salmaniya un mois après avoir été renversé par une voiture de police lors d'une manifestation, le 30 juillet 2013. En décembre 2013, Saeed al Samahiji avait été jugé au titre des articles 92/2 et 214 du Code pénal bahreïnite pour avoir « insulté publiquement le roi de Bahreïn » et condamné à un an d'emprisonnement. En avril 2014, la Haute cour d'appel avait confirmé sa condamnation. Le 1^{er} juillet 2014, il a été arrêté pour purger sa peine à la prison de Jaww. Il a été libéré le 1^{er} juillet 2015, après avoir purgé sa peine.

Saeed al Samahiji faisait partie d'un groupe de professionnels de la santé du complexe médical de Salmaniya arrêtés au début de l'année 2011 pour avoir pris part à des contestations massives contre le gouvernement, s'être exprimés ouvertement lors d'entretiens avec des journalistes étrangers et avoir accusé le gouvernement de violations flagrantes des droits des manifestants. Tous ont été détenus au secret pendant plusieurs mois. Saeed al Samahiji avait été condamné à un an d'emprisonnement pour « enlèvement à des fins terroristes », « rassemblement illégal et participation à des manifestations non autorisées » et « incitation à la haine envers un autre groupe religieux ». Cette condamnation avait été confirmée par la Cour de cassation de Manama le 1^{er} octobre 2012. Il avait été libéré le 24 avril 2013.

Il a déclaré à Amnesty International que lors de son arrestation en 2011, il avait reçu des coups à la tête, aux jambes et au niveau des reins et qu'il souffrait toujours des problèmes liés à ces actes de tortures et d'autres mauvais traitements.

Après avoir examiné les documents juridiques et les éléments du dossier, Amnesty International n'a trouvé aucune preuve que Saeed Samahiji ou aucun autre des professionnels de santé arrêtés aient eu recours à la violence ou l'aient encouragée lors de leur participation aux manifestations en faveur de réformes en 2011. Elle les considère donc comme des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir exercé leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion.

Nom : Saeed Mothaher Habib al Samahiji

Homme

Action complémentaire sur l'AU 3/16, MDE 11/3845/2016, 15 avril 2016

